

**Conseil municipal du 9 mars 2015.  
Compte rendu synthétique.**

Le compte-rendu complet sera disponible sur [www.leconquet.fr](http://www.leconquet.fr)

La séance était présidée par le Maire, Xavier JEAN.  
Tous les membres en exercice étaient présents, sauf :  
R. COGUIEC, pvr à JM. KEREBEL, S. LE GUEN, pvr à M. QUELLEC, B. DREYFUS, pvr à Ph. BAZIRE, A. LARSONNEUR, pvr à JL. MILIN.  
I. BOSSARD, Ch. HAMON, A. HUELVAN, Ph. GAY absents excusés et non représentés.  
M. QUELLEC est désigné comme secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

L'ensemble des délibérations du Conseil du 9 mars est approuvé à l'unanimité.

**1. Finances**

Les questions financières sont présentées par Françoise BIDAN, adjointe aux finances.  
Elles ont préalablement été débattues et approuvées en Commission Finances, à l'occasion d'une réunion qui s'est déroulée le 3 mars 2015 et au cours de laquelle ont été examinés les documents comptables de la commune, des budgets annexes, et les comptes du Trésorier.

**Budget Commune : Examen et approbation du compte de gestion 2014 du Trésorier de Saint-Renan et du compte administratif 2014**

Les résultats suivants peuvent être constatés :

PREVISIONS - REALISATIONS (opérations réelles)			
SECTION DE FONCTIONNEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX d'EXECUTION
DEPENSES	2 133 881	2 030 357	95,15%
RECETTES	2 826 955	2 813 483	99,52%
SECTION D'INVESTISSEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX d'EXECUTION
DEPENSES	1 609 647	1 083 900	67,34%
RECETTES	1 155 152	1 117 534	96,74%

Françoise BIDAN indique à l'assemblée que ces taux de réalisation sont satisfaisants.

Elle rappelle également aux élus que, afin de déterminer la bonne santé financière et la bonne gestion de la collectivité, il importe d'examiner la capacité d'autofinancement de la commune.

Celle-ci représente ce qui reste à la collectivité une fois qu'elle a payé et encaissé l'ensemble des charges et des produits de fonctionnement réels. Le solde doit permettre d'assurer le remboursement du capital de la dette.

Ce coefficient d'autofinancement courant se calcule de la manière suivante :

Charges de fonct + Rbt du capital de la dette

Produits de fonctionnement

Un ratio supérieur à 1 signifie que la collectivité ne dégage pas assez de ressources de fonctionnement pour le remboursement annuel de la dette en capital et ne dispose d'aucun financement disponible.

Le ratio pour l'année 2014 s'établit à : 0.83

**Les investissements réalisés en 2014 ont pu être mis en œuvre sans souscription d'emprunt nouveau et la section de fonctionnement dégage un excédent de l'exercice de 745 861 €.**

Le résultat de l'exercice doit au moins couvrir le remboursement du capital de la dette ; en l'occurrence, l'excédent de l'exercice suffit amplement à couvrir ce montant de capital de la dette de 320 724 €.

Unanimité pour approuver le compte de gestion, le compte administratif et le bilan des cessions et acquisitions (acceptation d'une cession gratuite au profit de la commune).

*Ph. Bazire se réjouit du désendettement de la commune et reconnaît que la CAF est satisfaisante ; il déplore que les capacités d'investissement de la commune soient très limitées et que l'on se consacre essentiellement à l'entretien de la voirie.*

**Budget Commune.- Affectation du résultat 2014**

<b>I Section de Fonctionnement</b>	
Excédent reporté	-
Excédent de l'exercice	745 861,04
<b>Excédent de clôture à affecter</b>	<b>745 861,04</b>
<b>II Section d'Investissement</b>	
Déficit reporté	238 578,76
Excédent de l'exercice	70 899,91
<b>Déficit de clôture</b>	<b>167 678,85</b>
Restes à réaliser dépenses	375 065,00
Restes à réaliser recettes	66 036,00
<b>Besoin de financement</b>	<b>476 707,85</b>
<b>III Affectation des résultats BP 2015</b>	
Article 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés"	<b>745 861,04</b>

**Avance de subvention à l'office municipal de tourisme.** Un acompte de 5000 € permettra de faire face aux dépenses courantes dans l'attente de la perception des recettes 2015 de l'Office Municipal de Tourisme.

**Budget Village Vacances - Examen et approbation du compte de gestion 2014 du Trésorier de Saint-Renan, du compte administratif 2014, affectation du résultat 2014.**

Les résultats suivants sont approuvés : Section d'exploitation

	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	361 415	353 373
RECETTES	361 415	368 666.45
Excédent de l'exercice		13 315.3

L'excédent de clôture (excédent de l'exercice de 13 315.3 € et excédent reporté de 23 798.1 €, soit un excédent de clôture de 37 113.4 €) est affecté en section d'exploitation (le budget ne comporte pas de section d'investissement).

**Budget 2015 Village-vacances de Beauséjour.**

Le projet de budget primitif du Village-Vacances a été élaboré au regard du fonctionnement du village-vacances après six années de gestion communale, en prenant en compte les perspectives de fréquentation de l'établissement et les contraintes nouvelles pour l'année 2015 (congé parental de la directrice, indemnité de licenciement de l'ouvrier d'entretien, restriction de l'accueil de mineurs aux seules compétitions sportives...). La section d'exploitation s'équilibre à la somme de 355 821 €, y compris un excédent de clôture d'exploitation reporté de 37 113 €.

**Budget Office municipal de tourisme**

**Examen et approbation du compte de gestion 2014 du Trésorier de Saint-Renan- Examen du compte administratif 2014- Affectation du résultat 2014 - Approbation du Budget primitif 2015**

Les compte de gestion, compte administratif et projet de budget ont préalablement été examinés et approuvés par la Commission

Finances et Vie et par le comité directeur de l'Office Municipal de Tourisme.

Unanimité pour donner quitus au Trésorier de sa gestion, approuver le compte administratif 2015, puis d'affecter le résultat de ce budget et approuver le projet de Budget Primitif 2015.

Les résultats suivants peuvent être constatés :

Section d'exploitation

	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	138 530	132 550
RECETTES	138 530	131 429
Déficit de l'exercice		1120.34

L'excédent de clôture (déficit de l'exercice de 1120.34 € et excédent reporté de 9570.82 €, soit un excédent de clôture de 8450.48 €) est affecté en section d'exploitation (le budget de l'EPIC « Office Municipal de Tourisme » ne comporte pas de section d'investissement) du BP 2015.

Le projet de budget s'équilibre à 127 977 €. Il a été établi en prenant en compte une réduction des charges de personnel, un développement de la politique de promotion de la commune par un meilleur référencement internet et une réduction de la dotation allouée par la commune à l'Office, qui passe de 60 000 à 56 000€.

*Ph. Bazire intervient pour souligner la singularité du Pays d'Iroise, qui dispose de plusieurs offices municipaux de tourisme, alors qu'une mutualisation de la promotion touristique pourrait être utilement recherchée. P. Lamour indique que les études préalables à une éventuelle mutualisation sont en cours ; il craint que celle-ci ne se fasse au détriment des OT.*

*Le Maire, vice-président au tourisme du Pays d'Iroise, rappelle que la création d'un Office communautaire est inéluctable, et qu'il convient d'anticiper sa création, au mieux des intérêts communaux et communautaires. Il considère que des offices regroupés et fédérés seront plus forts et plus efficaces pour rendre le pays d'Iroise encore plus attractif.*

*Le Maire fait par ailleurs valoir aux élus que la subvention de la commune à l'office passe de 60000 à 56000 € ; la baisse des dotations de l'Etat dans le cadre de la participation des communes au redressement des comptes publics impose à la commune une grande rigueur.*

**Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : aménagement, sécurisation, mise en accessibilité et mise en valeur de l'entrée de ville.**

Le Maire propose que la commune sollicite de l'Etat le cofinancement par la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux du programme d'aménagement de l'entrée de ville.

Il s'agit d'une opération destinée à :

- Permettre l'accessibilité de la voirie et des espaces publics à tous les usagers, et partant faciliter la circulation douce et les déplacements des personnes à mobilité réduite ;
- Sécuriser et calmer les flux automobiles et créer les conditions favorables à des déplacements apaisés ;
- Reconquérir la qualité paysagère de l'entrée principale de notre commune, afin de consolider et de développer son attractivité touristique et économique durable.

Le projet consiste, alors que les premières opérations liées à l'enfouissement des réseaux aériens sont achevées, à :

- Recalibrer la voie et la chaussée entre l'orée bâtie de l'agglomération et la gendarmerie ;
- Créer une voie strictement dédiée aux déplacements doux au droit de l'axe principal, pour faciliter et sécuriser les trajets des piétons et personnes à mobilité réduite ;
- Encadrer la chaussée par un aménagement végétalisé propre à ralentir les véhicules et à améliorer la qualité paysagère du site.

**Indemnités au personnel pour élection.** Unanimité pour indemniser, conformément aux textes en vigueur, les agents amenés à participer aux opérations électorales.

## Administration générale

**Terrains HEBERT, rue Joseph Taniou :**

**Approbation de la convention à intervenir avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne :** unanimité pour approuver cette convention qui formalise le portage de l'opération par l'EPF de Bretagne.

**Modification des statuts de la communauté de communes du Pays d'Iroise.** Le projet de modification des statuts de l'établissement public de coopération intercommunale a été adopté le 17 décembre 2014, à l'unanimité, par le Conseil communautaire.

L'objet de la modification est le suivant :

- élargir la rédaction portant sur la voirie d'intérêt communautaire en prenant en compte la mise en œuvre du schéma directeur de voirie d'intérêt communautaire,
- mettre en œuvre la compétence cheminements doux en application du schéma directeur adopté par le conseil communautaire,
- permettre à la Communauté d'assurer l'instruction des actes d'urbanisme pour le compte des communes à compter de l'année 2015, compte tenu de l'arrêt de cette prestation par les services de l'Etat à compter du 1er juillet 2015,

*Ces questions induisent quelques échanges : Ph. Bazire souligne l'augmentation des charges et des compétences de la communauté, par un transfert des compétences communales. Il est nécessaire de limiter l'accroissement des charges financières liées, même si certaines nouvelles compétences de la communauté sont utiles ou nécessaires, et que le portage de la compétence « instruction des actes d'urbanisme », avec la communauté de communes du Pays des Abers est un exemple intéressant. Il insiste pour que les élus communaux s'intéressent aux enjeux communautaires et se fassent une opinion sur, par exemple, l'opportunité d'un PLU intercommunal..*

*Le Maire indique que, si le PLUI s'impose dans un avenir proche, il sera au départ constitué d'un recollement des PLU communaux.*

*Il salue par ailleurs la rationalisation des politiques d'accompagnement des communes par la CCPI ; les fonds de concours, notamment, disparaissent au profit d'aides sectorielles correspondant à un vrai projet de territoire.*

**Démarche infra POLMAR : confirmation de l'engagement et désignation des référents communaux.**

Unanimité pour approuver l'engagement de la commune dans la démarche Infra POLMAR, désigner Monsieur Roger COGUIEC référent élu, Monsieur LAGADEC référent technique de la commune et Madame JOLIVET référent administratif de la commune et pour autoriser le Maire ou le référent élu à prendre toute décision utile pour mener à bien cette démarche

## Questions diverses

JM. Kerebel présente le projet de concession aquacole proposée par les exploitants de l'île de KEMENEZ, qui souhaitent diversifier leurs activités. Ce projet de développement économique est accompagné par le Parc Marin et ne suscite pas l'opposition des pêcheurs. La commune peut le soutenir.

M. Cam signale que l'accueil-jeunes organise, du 2 mars au 30 mai, un concours photos à destination des jeunes de la commune. C'est également l'accueil-jeunes qui prend en charge l'organisation de la fête de la musique.